



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	10

Extrait du Registre des Délibérations Séance du jeudi 26 février 2015

L'an deux mille quinze, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 20 février 2015, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Licques sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA), Benoît VANDENBAVIERE (CCRA), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Franck DELABASSERUE (CCTP) remplacé par Marie Andrée ROHART, Jean-Claude HIRAUT (CASO), Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

Titulaires excusés : Julien RENAULT (CCRA) a donné pouvoir à M. Thierry ROUZE, Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL).

Suppléants présents : M. Rachid BEN AMOR (CASO).

Suppléants excusés : M. Franck DUPONT (CASO).

SECRETAIRE DE SEANCE : Benoît VANDENBAVIERE (CCRA).

REQU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 6 MARS 2015

01/2015 QUESTION SUPPLEMENTAIRE DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien par l'assemblée délibérante sur proposition du Président.

Avant le vote du budget, il est obligatoire de délibérer sur ces durées d'amortissements pour deux points :

- 90 Euros – frais de BOAMP relatifs à une étude qui a été reprise dans le cadre du PAPI – durée d'amortissement – 1 an
- 13 843.70 Euros- étude hydraulique douce- terminée – durée d'amortissement -5 ans .

Il est demandé au comité syndical de fixer la durée d'amortissement comme indiqué ci-dessus.

Ces éléments sont intégrés au budget primitif 2015.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président.*

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le

Le Président, José BOUFFART





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	10

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

L'an deux mille quinze, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 20 février 2015, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Licques sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA), Benoît VANDENBAVIERE (CCRA), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Franck DELABASSERUE (CCTP) remplacé par Marie Andrée ROHART, Jean-Claude HIRAUT (CASO), Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

Titulaires excusés : Julien RENAULT (CCRA) a donné pouvoir à M. Thierry ROUZE, Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL).

Suppléants présents : M. Rachid BEN AMOR (CASO).

Suppléants excusés : M. Franck DUPONT (CASO).

Secrétaire de séance: Benoît VANDENBAVIERE (CCRA).

03/2015 BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015

M. le Président présente le budget primitif de l'exercice 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section d'investissement : 1 384 179,84 euros
- section de fonctionnement : 164 558,69 euros

Le budget fait état d'un montant global de cotisations à hauteur de 114 833,68 euros.

Il est à noter que :

- un emprunt est inscrit pour un montant de 380 000 euros afin de financer les barrières anti-inondation (pour 230 000 euros) et le plan de gestion / partie 1 (pour 150 000 euros),
- une enveloppe financière de 150 000 euros est donc prévue pour initier les travaux du plan de gestion.
- les travaux d'effacement de barrage à Polincove et Recques sur Hem sont inscrits avec comme financement un prêt relais à hauteur de 200 000 euros afin de constituer le fonds de roulement avant versement des subventions.
- en termes d'aménagements hydraulique douce, une étude et des travaux (phase 2) sont inscrits pour environ 55 000 euros cumulés.

Soit une participation pour chaque EPCI de :

EPCI	Clé de répartition	Montant cotisation en 2015
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	37,53 %	43 096,95 €
Communauté de Communes des Trois Pays	18,47 %	21 210,40 €
Communauté de Communes du Pays de Lumbres	23,61 %	27 112,15 €
Communauté d'Agglomération de Saint-Omer	20,39 %	23 414,18 €

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif 2015 du SYMVAHEM,
- de fixer le montant des participations sollicitées auprès des EPCI adhérents,
- d'autoriser, le cas échéant, le Président à signer la convention de financement relative au projet de mise en place des barrières anti-inondation avec les quatre EPCI membres.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le

Le Président, José BOUFFART

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 6 MARS 2015



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	10

Extrait du Registre des Délibérations Séance du jeudi 26 février 2015

L'an deux mille quinze, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 20 février 2015, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Licques sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA), Benoît VANDENBAVIERE (CCRA), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Franck DELABASSERUE (CCTP) remplacé par Marie Andrée ROHART, Jean-Claude HIRAUT (CASO), Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

Titulaires excusés : Julien RENAULT (CCRA) a donné pouvoir à M. Thierry ROUZE, Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL).

Suppléants présents : M. Rachid BEN AMOR (CASO).

Suppléants excusés : M. Franck DUPONT (CASO).

SECRETAIRE DE SEANCE : Benoît VANDENBAVIERE (CCRA).

04/2015 CONVENTION N° 13239- REMBOURSEMENT AU CONSEIL REGIONAL

M. le Président expose que le Conseil Régional a attribué au SYMVAHEM une subvention d'un montant de 4962 euros pour la rédaction du dossier loi sur l'eau relatif à la réalisation de zones d'expansion de crues. Il s'avère que 50% de cette subvention a déjà été versée avant même que la mission ne débute. Cette mission n'a plus d'intérêt dans l'immédiat dans la mesure où la gestion des projets de zones d'expansion de crues est désormais du ressort du Pôle Métropolitain Côte d'Opale dans le cadre du PAPI. Le marché avec le prestataire retenu, en l'occurrence V2R, a été annulé.

Sur demande du Conseil Régional, le comité syndical décide donc de :

- autoriser le Président à résilier la convention financière correspondante à cette opération,
- procéder au reversement de la part de subvention encaissée d'un montant de 2481 euros au Conseil Régional.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme

Le Président.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le

Le Président, José BOUFFART



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	10

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du jeudi 26 février 2015*

L'an deux mille quinze, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 20 février 2015, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Licques sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA), Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Franck DELABASSERUE (CCTP) remplacé par Marie Andrée ROHART, Jean-Claude HIRAUT (CASO), Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

Titulaires excusés : Julien RENAULT (CCRA) a donné pouvoir à M. Thierry ROUZE, Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL).

Suppléants présents : M. Rachid BEN AMOR (CASO).

Suppléants excusés : M. Franck DUPONT (CASO).

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 6 MARS 2015

SECRETAIRE DE SEANCE : Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA).

05/2015 BARRIERES ANTI-INONDATION - ACHAT DE MATERIEL TEST ET CONVENTION DE STAGE

M. le Président rappelle que l'acquisition de barrières anti-inondation fait partie des projets prioritaires du SYMVAHEM en 2015. Pour ce faire, une stagiaire sera recrutée à compter du 7 avril afin de suivre les grandes étapes de ce projet.

A ce titre, il est envisagé d'acheter le matériel correspondant afin de le présenter aux personnes concernées par le projet (habitants, élus, financeurs).

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- acheter ce matériel en choisissant la meilleure offre économiquement,
- signer la convention de stage prévoyant le versement d'une gratification selon le barème en vigueur,
- rembourser les frais de déplacement dans le cadre de ce stage.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le

Le Président, José BOUFFART

